

Les installations de traitement des ordures ménagères



Résultats 2008

L'ADEME en bref :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

<http://www.ademe.fr>

Coordination technique : Erwann FANGEAT
Service Planification et Observation des Déchets
Direction Consommation Durable et Déchets
ADEME Angers

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

ITOM 2008

Le traitement des ordures ménagères

47,11 millions de tonnes

Avertissement sur le champ de l'enquête :

l'enquête ITOM porte sur toutes les installations de traitement qui accueillent au moins des déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination des déchets (tri, traitements thermique et biologique, stockage de déchets non dangereux) :

- ouvertes au moins un jour au cours de l'année 2008
- non dédiées à une entreprise ou un client particulier
- autorisées au regard de la législation sur les installations classées
- implantées en France métropolitaine et dans les DOM, à l'exclusion des TOM
- recevant au moins des déchets collectés par les collectivités et éventuellement des déchets issus d'autres types de collecte

Les déchets issus du traitement des déchets sont également comptabilisés (ex : mâchefers, refus,...).

Sont exclus de l'enquête notamment les déchèteries, les installations dédiées au traitement des déchets dangereux, les centres de stockage de déchets inertes, les centres de transfert ainsi que les unités de recyclage comme les verreries, papeteries, usines sidérurgiques,... Les déchets collectés sélectivement qui ne passent pas par des centres de tri (verre, métaux des déchèteries,...), ne sont pas comptabilisés.

En conséquence, les quantités évaluées par cette enquête ne correspondent pas à des données de production des différents types de déchets. Pour obtenir des données de production, se référer à d'autres travaux (enquête de l'ADEME sur la collecte, publications du MEEDDM,...)

Chiffres clés

Nombre d'unités de traitement	1 239
Quantité totale de déchets entrant dans une installation (en ktonnes)	47 111

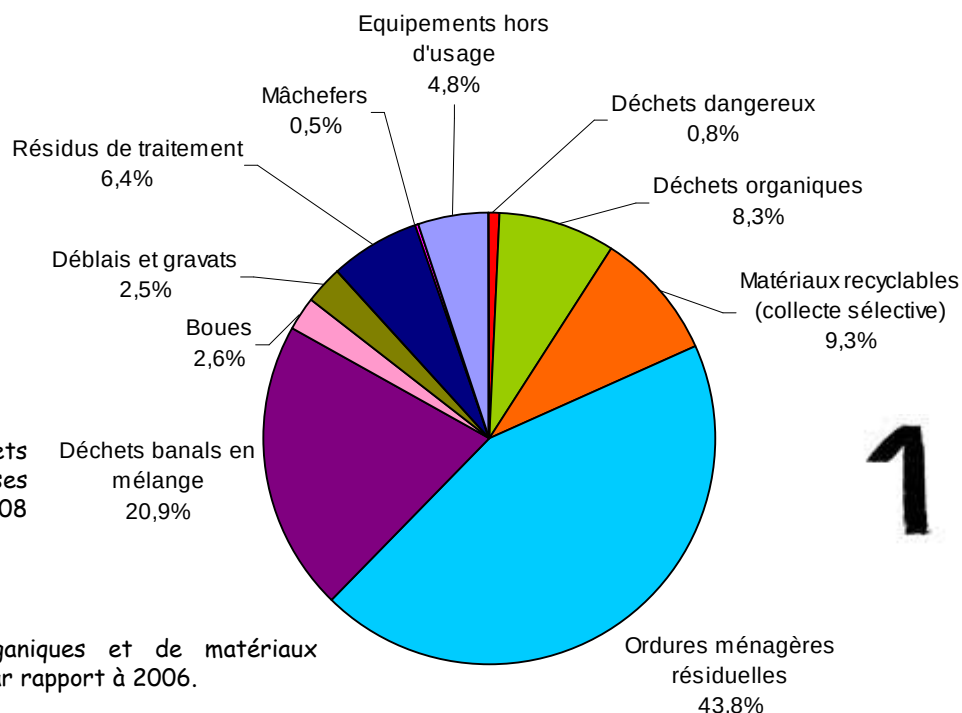
Répartition des 47,11 Mt entrant dans une unité de traitement de déchets

20,6 millions de tonnes d'ordures ménagères résiduelles entrent en 2008 dans une installation de traitement. C'est 1,3 million de tonnes de moins qu'en 2006 soit, une baisse de 6 %.

3 millions de tonnes sont issues d'un premier traitement des déchets (refus, mâchefers,...)

Par rapport à 2006, la quantité de déchets banals en mélange provenant des entreprises est stable (9,9 millions de tonnes en 2008 contre 10,2 millions en 2006).

La quantité de déchets organiques et de matériaux recyclables progresse de 7 % par rapport à 2006.

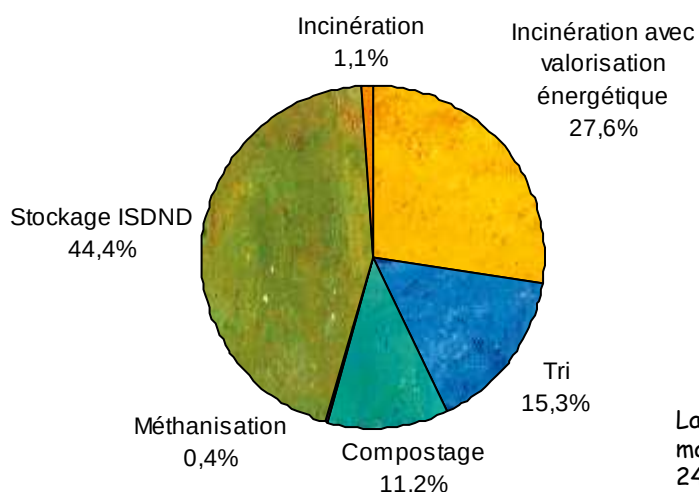


ITOM 2008

Les modes de traitement

Mode de traitement	Nombre d'unités de traitement	Quantité de déchets entrants
Tri	330	7 191 kt
Compostage	518	5 293 kt
Méthanisation	6	206 kt
Incinération avec valorisation énergétique	112	12 999 kt
Incinération sans valorisation énergétique	17	522 kt
Stockage des déchets non dangereux (ISDND)	256	20 899 kt
TOTAL	1 239	47 111 kt
Plate-forme de maturation des mâchefers	52	2 074 kt

Répartition des tonnages entrant dans une installation en 2008 par mode de traitement



Plus de la moitié des déchets entrant au sein d'une installation de traitement d'ordures ménagères (54 %) sont valorisés en 2008.

Comparée à 2006, la part du stockage diminue au profit de l'incinération avec valorisation énergétique, du compostage et du tri.

Les quantités entrant en méthanisation augmentent puisque le nombre d'installations de méthanisation a doublé entre 2006 et 2008 passant de 3 unités à 6.

La part des déchets orientés vers de la valorisation matière ou organique continue de progresser passant de 24,4 % en 2006 à 26,9 % en 2008.

800 000 tonnes de déchets entrant dans une installation en 2008 n'ont pas été traitées sur cette installation mais ont été redirigées vers une autre unité de traitement (dont 500 000 tonnes pour l'incinération).

Concernant les **ordures ménagères résiduelles**, 59 % sont valorisées à travers essentiellement la valorisation énergétique (54 %) et la valorisation organique (4 %).

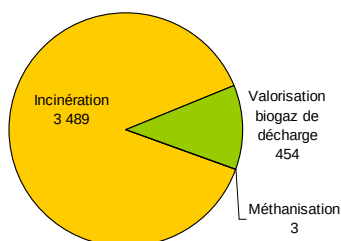
2

ITOM 2008

La valorisation des déchets

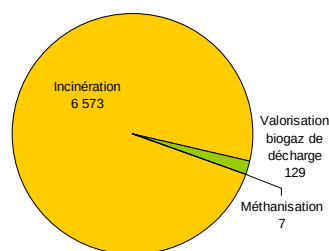
La production d'énergie : 10 656 GWh

Production d'électricité : 3 946 GWh



A titre de comparaison, 11 000 GWh correspondent à la consommation annuelle d'électricité pour le secteur de la sidérurgie où à 2,5 % de la consommation d'électricité annuelle en France en 2008 (source Observatoire de l'énergie, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

Production d'énergie thermique : 6 709 GWh



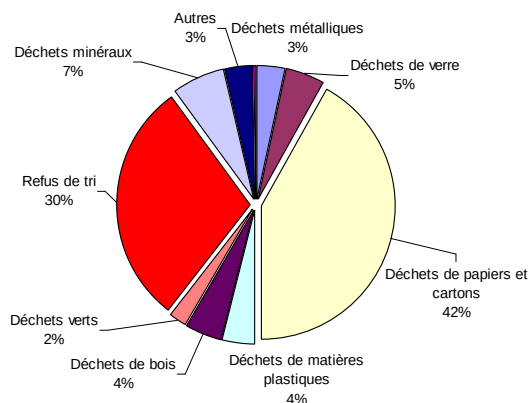
L'incinération de 13 Mt de déchets a produit 3 489 GWh électriques et 6 573 GWh de chaleur en 2008

La production de compost

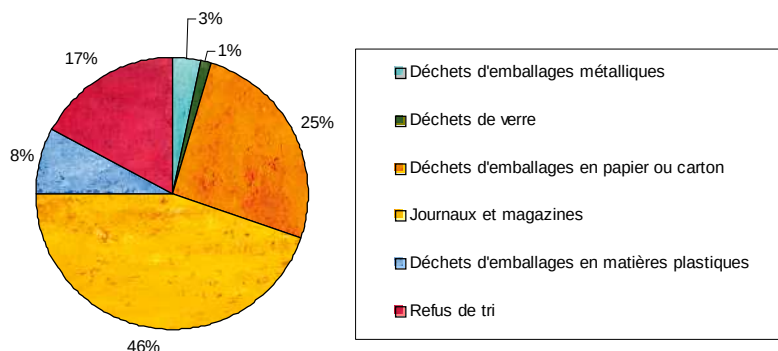
1,87 million de tonnes
de **compost** produit en 2008 (1,81 en 2006)

Les centres de tri*

Sur les 6,9 millions de tonnes sortant d'un centre de tri, 2,9 millions de tonnes sont des papiers cartons, soit 42 % du total dont 18 % de Journaux, Magazines, Revues.



Le tri des collectes sélectives des ménages*



Les refus de tri représentent en moyenne 30 % du total des déchets sortant d'un centre de tri. Concernant le tri des matériaux recyclables des collectes sélectives des ménages, ce taux de refus est de 17 %.

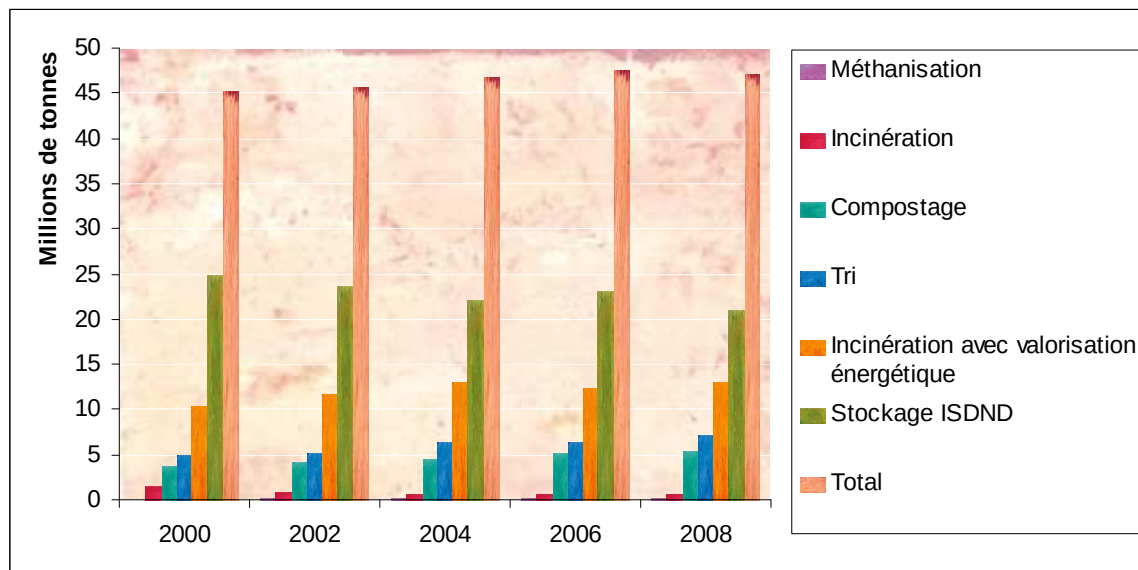
3

* Le verre collecté sélectivement ne fait pas partie du champ d'enquête

ITOM 2008

Tendances

Evolution des quantités entrantes

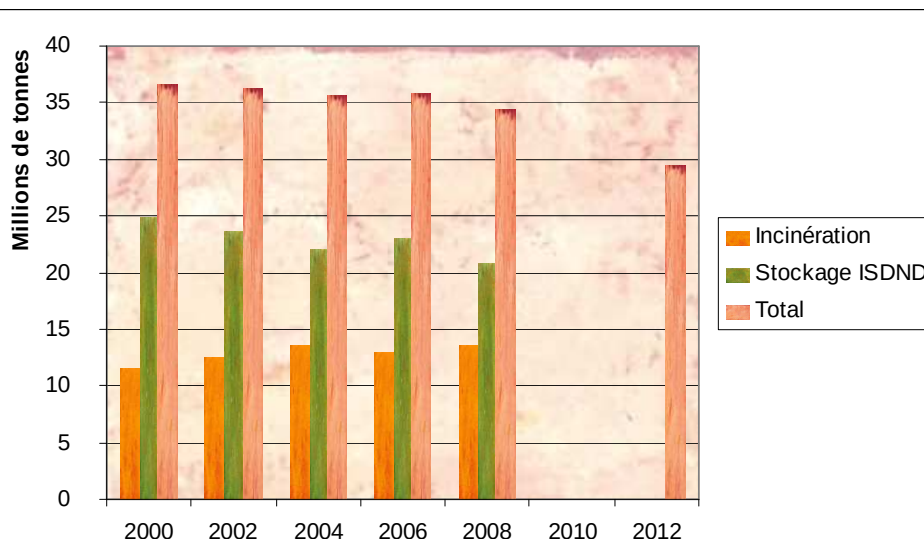


La quantité totale entrant dans une installation de traitement des ordures ménagères s'est stabilisée par rapport à 2006.

Rappelons que l'année 2006 est une année atypique puisque des travaux de mise en conformité ont eu lieu cette année là sur quelques UIOM, détournant un tonnage assez important vers des installations de stockage de déchets non dangereux.

Les quantités de déchets entrant dans une ISDND sont en nette diminution par rapport à 2006 (- 9 %) et poursuivent la tendance générale depuis 2000. Concernant l'incinération avec valorisation énergétique, la tendance est à une stabilisation des quantités entrantes depuis 2004.

Pour les autres modes de traitement, on peut noter la poursuite de la hausse des quantités entrant en compostage et en centre de tri. La part de l'incinération sans valorisation énergétique continue de baisser.

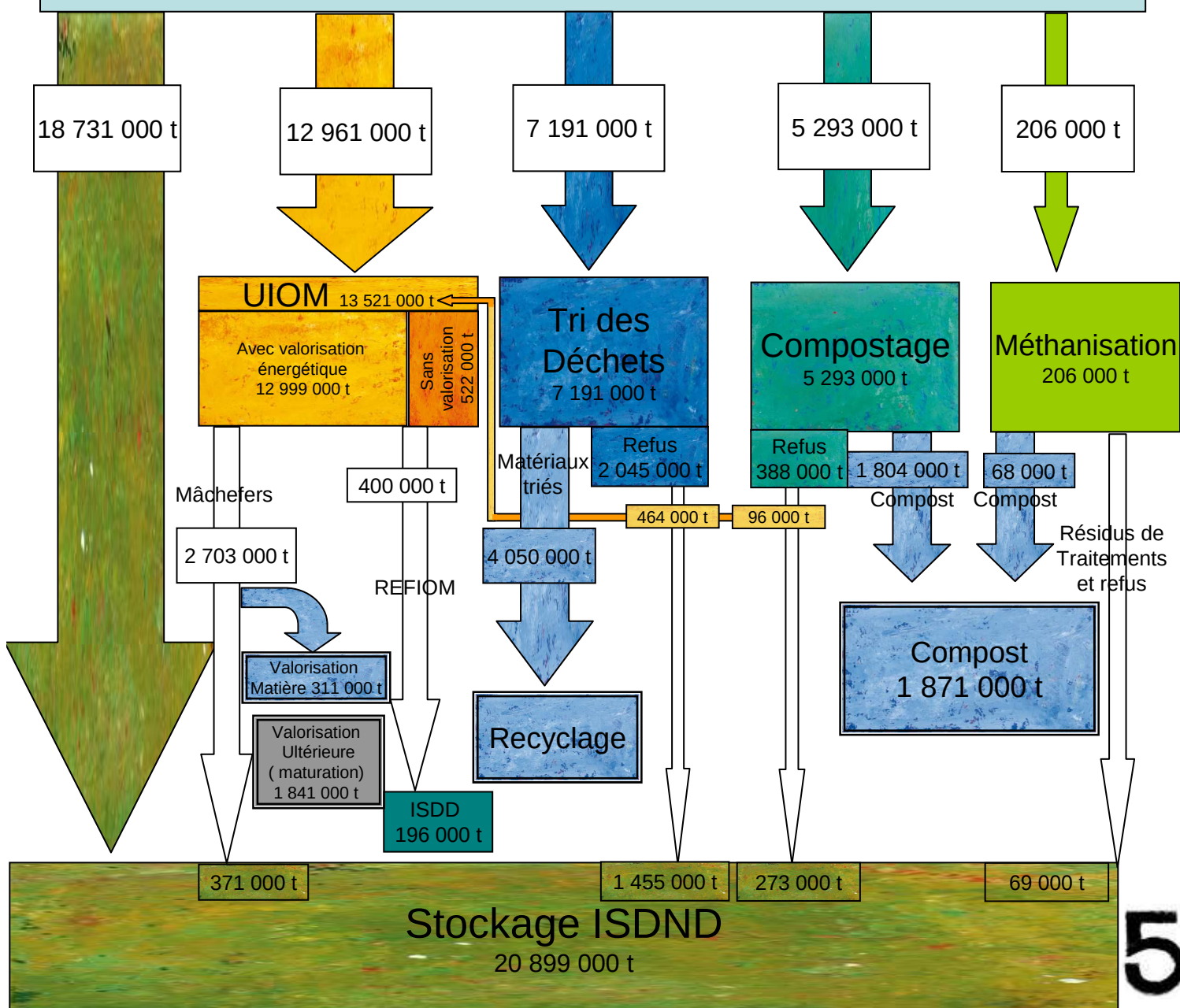


On observe une diminution **des quantités enfouies ou incinérées** de 4 % entre 2006 et 2008. Les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement sont notamment une diminution entre 2009 et 2012 de 15 % des quantités de déchets incinérés et stockés. Sur la base des données 2008, cela correspondrait à une baisse de 5,2 millions de tonnes d'ici 2012.

ITOM 2008

Synoptique des principaux flux de déchets *

Quantités de déchets entrant au sein d'une ITOM
47 111 000 t **



* Ne sont indiquées ici que les principales filières de valorisation ou de traitement des déchets sortants.

** Comprend les tonnages des déchets secondaires (refus, mâchefers,...) allant en incinération et stockage soit environ 3 millions de tonnes

ITOM 2008

Les tonnages par région

Région	Quantités de déchets traités en kt en 2008	Quantités de déchets traités en kt en 2006
Alsace	1 674	1 712
Aquitaine	1 894	2 009
Auvergne	871	958
Bourgogne	1 216	1 190
Bretagne	1 584	1 339
Centre	2 108	1 990
Champagne-Ardenne	904	926
Corse	205	186
Franche-Comté	704	680
Ile-de-France	9 165	8 709
Languedoc-Roussillon	1 303	1 428
Limousin	403	509
Lorraine	1 942	1 964
Midi-Pyrénées	2 032	1 862
Basse-Normandie	1 225	1 173
Haute-Normandie	1 396	1 442
Nord-Pas-de-Calais	3 495	3 437
Pays de la Loire	2 659	3 104
Picardie	1 795	1 771
Poitou-Charentes	1 189	1 335
Provence Alpes Côte d'Azur	3 731	3 832
Rhône-Alpes	4 626	4 987
Dom	992	986
Total France	47 111	47 526